

Le résumé à emporter

Les services en dépendance du point de vue des personnes judiciarisées de 16 à 35 ans : Un projet de recherche de l'équipe (RÉ)SO 16-35

Nadia L'Espérance, Natacha Brunelle, Julie-Soleil Meeson, Sabrina Lapointe et Marie Drolet-Noël Midi-conférence du 9 février 2021

Il existe des liens entre la consommation de substances et la judiciarisation :

CONSOMMATION

La majorité des personnes qui suivent un traitement en dépendance a commis au moins un délit et est judiciarisée

INTERRELIÉS

DÉLINQUANCE



La majorité des personnes judiciarisées présente une consommation problématique

Ces personnes présentent des problèmes et besoins multiples auxquels peut difficilement répondre un seul service[1]. Le cumul de services est souvent nécessaire pour obtenir des résultats et on observe un effet des services au long cours.[2].

Cette étude fait appel à deux notions centrales :

LE DÉSISTEMENT

Ce terme renvoie à l'arrêt de la délinguance.

Il existe 3 types de désistement :

- Primaire : absence de délit (s'observe par les comportements)
- Secondaire: changement identitaire (s'observe dans le récit de la trajectoire)
- Tertiaire: reconnaissance des changements par les autres (s'observe dans la nature des relations sociales)

Les intervenants participent à ce processus de transformation. C'est ce qu'on appelle le désistement assisté[3]-[4]-[5].

LA COLLABORATION

Il existe plusieurs définitions de la collaboration. Pour cette étude, nous utilisons la notion de collaboration intersectorielle:

Liens ou partage d'informations, de ressources, d'activités ou de capacités impliquant deux ou plusieurs secteurs (ex. : sanitaire, communautaire, socio-judiciaire) pour atteindre conjointement un objectif qui ne serait pas atteint par un seul secteur[6].

La collaboration est un continuum[7]:



Résultats de l'étude :

Au total, 47 personnes judiciarisées de 16 à 35 ans se sont exprimées sur leur vécu en lien avec les services en dépendance. Il ressort de ces entretiens les faits saillants suivants :

Vécu en lien avec les services en dépendance

- Les intervenants en dépendance sont généralement appréciés par les personnes judiciarisées de 16 à 35 ans
 - intervenants en dépendance Elles apprécient particulièrement l'empathie,

l'absence de jugement et le lien

Elles évoquent le lien privilégié avec les

- thérapeutique
- profitables en eux-mêmes, mais pas nécessairement à court terme Ils sont aidants pour l'arrêt de la délinquance

Les services en dépendance sont

- (désistement primaire) Ils contribuent au développement d'une
- nouvelle identité (désistement secondaire) Ils peuvent faciliter la création de ponts avec
- la communauté (désistement tertiaire) Mais

Il faut du temps et de la patience pour

atteindre les objectifs reliés à la consommation et à la délinquance

Lorsqu'ils en ont fait l'expérience, ils apprécient le travail de collaboration

Collaboration intersectorielle

- Leurs principale expérience de collaboration est
- informations entre intervenants Ces travaux permettent de mettre en lumière les

la signature du consentement à transmettre des

intersectorielle: Il est important de garder en tête la question de la confidentialité

éléments suivants concernant la collaboration

- Il est préférable de conserver une posture d'humilité vis-à-vis des autres services et de
- l'entourage Reconnaitre les compétences des autres intervenants
 - Reconnaitre l'influence de l'entourage et de la communauté

Conseils des jeunes judiciarisés aux intervenants en dépendance Maintenir une posture

d'écoute et d'empathie

- Accepter de transférer à un
- autre intervenant lorsque la relation est trop difficile Proposer des suivis plus
- Proposer un suivi post-

rapprochés

traitement

en recueillant l'opinion des intervenants qui suivent ces personnes. Ces travaux permettront d'explorer les collaborations qui permettent de soutenir la (ré)intégration sociocommunautaire

Un second volet de ce projet est actuellement en cours, il permettra de compléter ces résultats

Pour consulter les références bibliographiques, cliquer ici.

des personnes judiciarisées vivant plusieurs difficultés.





EN DÉPENDANCE DU QUÉBEC

* *





et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal